



Paris, 25 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CENTRE DENTAIRE DENTAL ACCESS FERMÉ PAR L'ARS !

Depuis son ouverture, ce centre dentaire « low cost » a fait l'objet de plusieurs inspections par les représentants de l'Agence Régionale de Santé qui ont noté de nombreuses anomalies dans son mode de fonctionnement.

Le Conseil départemental de l'Ordre des Alpes-Maritimes, alerté par des praticiens libéraux de la région, ulcérés par les publicités répétées et tapageuses dans les médias locaux, a également entamé une procédure juridique à l'encontre de ce centre pour concurrence déloyale.

Aujourd'hui l'affaire est très grave car nous avons appris il y a 1 mois qu'une patiente de 76 ans est décédée, suite à une réaction anormale à une anesthésie pré-opératoire pratiquée dans le cadre d'une intervention chirurgicale lourde. Les circonstances de son décès devront être éclaircies par la justice sachant qu'une plainte vient d'être déposée par la famille de la défunte auprès de l'ARS.

Notre syndicat s'étonne qu'aucune couverture médiatique concernant la fermeture de ce centre, suite au décès de cette patiente, n'ait été assurée alors que pendant 3 mois les consoeurs et confrères de la région ont assisté, médusés, à un battage médiatique publicitaire sans précédent en France pour ce type de structure.

Au vu des premiers éléments communiqués par des responsables de l'ARS à nos représentants syndicaux, il semblerait que l'accumulation de fautes graves et de divers dysfonctionnements ait conforté la direction de l'ARS à prononcer la fermeture immédiate du centre Dental Acces.

À ce jour, sans préjuger de la décision finale de la justice dans cette affaire, il nous semble important d'alerter les médias sur la multiplication de ce type de centres, avec la bénédiction des pouvoirs publics, et des dangers qu'ils peuvent faire encourir aux patients .

En effet leur modèle économique va à l'encontre de la mission de santé publique qui s'impose à chaque professionnel de santé.

Le scandale retentissant des centres Dentexia aurait dû alerter les pouvoirs publics. Il faut croire que des milliers de patients escroqués et pour la plupart mutilés n'a pas été un message suffisamment audible !

Depuis, aucune mesure n'a été prise pour enrayer la prolifération de ces centres "associatifs". Il ne faut pas s'étonner de ce nouveau scandale et nous pouvons prédire que dans les mois qui viennent d'autres affaires se produiront. La marchandisation de la santé poussée à son paroxysme ne peut aboutir qu'à ce genre de drame.

Combien faudra-t-il de patients mis en danger pour stopper la multiplication de ces centres ?

Les politiques ne peuvent nier avoir été informés par les représentants de la profession à de multiples reprises. Ils ne pourront pas éternellement se cacher derrière leur petit doigt et auront des comptes à rendre aux français si la médecine bucco-dentaire prend le virage du tout "low cost".

Force est de constater, hélas, que les derniers projets conventionnels de l'UNCAM et du gouvernement nous y amènent à grands pas.

Contact presse :
FSDL
secretaire@fsdl.fr